Périmètre au sein duquel s'exerce le droit de préemption du Conseil départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

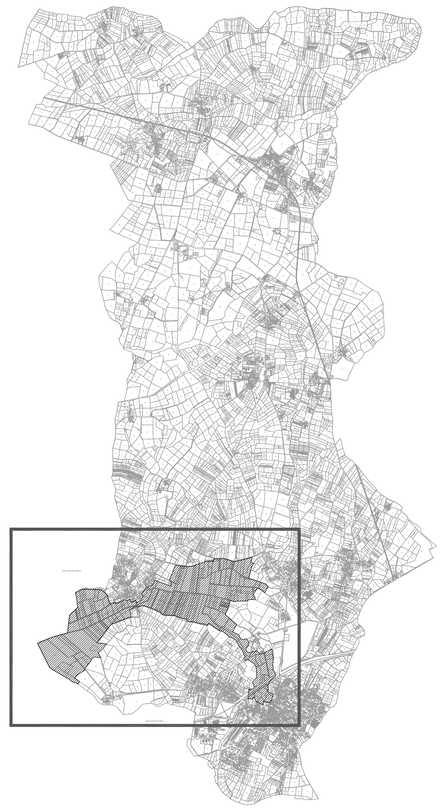

Commune de Chauvé

Commune de Pornic

Département	Loire-Atlantique
Commune de	CHAUMES-EN-RETZ
	Commune déléguée d'ARTHON EN RETZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

Droit de Préemption du Conseil Départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles

Echelle : 1 / 3 500

N

Arrêté le :
Approuvé le :
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

A+B
Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Mars-le-Tenu